

DEPARTEMENT DE L'OISE

**Commune
de
Nogent sur Oise**

Modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme

Enquête Publique

du 22 mai 2024 au 05 juin 2024

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

SOMMAIRE

1-Généralités page 2 à 4

- 1-1 Objet de l'enquête
- 1-2 Cadre juridique
- 1-3 Nature et caractéristiques du projet
- 1-4 Composition du dossier

2-Organisation et déroulement de l'enquête page 5 à 9

- 2-1 Désignation du commissaire-enquêteur
- 2-2 Modalités de l'enquête
 - Entretien avec l'autorité organisatrice.
 - Organisation des permanences.
- 2-3 Concertation préalable.
- 2-4 Information du public, affichage, presse.
- 2-5 Déroulement des permanences.
- 2-6 Incidents relevés en cours d'enquête.
- 2-7 Climat de l'enquête.
- 2-8 Réunion publique.
- 2-9 Clôture de l'enquête/transfert des dossiers et registres.

3 -Analyse des observations page 9 à 11

- 3-1 Relation comptable des observations.
- 3-2 Dépouillement et synthèse des observations, courriers.
- 3-3 Notification du procès-verbal de synthèse des observations.
- 3-4 Réception du mémoire en réponse.
- 3-5 Analyse détaillée des demandes, observations et courriers reçus
- 3-6 Observations des Personnes publiques associées (PPA).

4-Annexes page 12 à 22

Conclusions et avis

(Ce document sera un dossier séparé) page 1 à 4

Patrick Martin, Commissaire Enquêteur a rédigé le rapport ci-après :

1- GENERALITES

1-1 Objet de l'enquête publique

L'enquête publique a pour objet : **la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nogent sur Oise.**

Par délibération en date du 10 octobre 2019, le Conseil Municipal de Nogent sur Oise a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune conformément à la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

Par la suite, une modification simplifiée du PLU a été approuvée le 18 février 2021 pour faire évoluer les documents graphiques afin d'y intégrer les secteurs nouvellement rattachés à la commune suite au changement des limites communales avec Monchy Saint Eloi.

Une 2e modification a ensuite été approuvée par le Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021, notamment pour assouplir quelques règles (stationnement, clôtures, hauteurs,...) et favoriser le renouvellement urbain (ilot du Pont Royal, ancien bâtiment administratif).

Une 3e modification a enfin été approuvée par le Conseil Municipal en date du 18 décembre 2023, afin de revoir quelques points règlementaires, d'apporter des modifications aux OAP et aux documents graphiques permettant la réalisation de projets communaux et pour mettre à jour les annexes.

La Municipalité a donc décidé de lancer une modification n°4 du PLU conformément à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme.

Cette modification n'est pas de nature à modifier les orientations du PADD.

En revanche, elle a pour conséquence de modifier les possibilités de construire et doit donc entrer dans le cadre d'une modification avec enquête publique conformément à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme.

Le dossier de modification du PLU comporte les pièces suivantes :

- une notice de présentation de la modification (objet du présent document),
- le règlement modifié,
- le plan de zonage modifié
- les annexes modifiées.

Les autres pièces du dossier de PLU restent inchangées.

L'enquête publique fait partie intégrante de l'application concrète du principe de participation. Elle est une procédure consistant à informer le public de l'existence d'un projet susceptible de porter atteinte à l'environnement, et à lui donner la possibilité de faire part de ses observations au commissaire-enquêteur chargé, à l'issue de l'enquête, de formuler un avis sur ce projet.

1-2 Cadre juridique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L.153-41 ;

VU le Code du patrimoine et notamment son article L.621-31 ;

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19-11, et R 123-1 et suivants ;

VU le dossier du projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme transmis le 07 mars 2024 pour avis à l'autorité environnementale (MRAE), et le 08 mars 2024 pour avis aux personnes publiques associées ;

Vu la décision n° **E24000006/80** en date du **08/02/2024** de la présidente du tribunal administratif d'Amiens désignant M. Patrick Martin en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté pris par monsieur le Maire de Nogent sur Oise en date du **3 juin 2024** ordonnant le déroulement d'une enquête publique,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

1-3 Nature et caractéristiques du projet

Les objectifs poursuivis par la Ville concernant **la modification n°4** sont les suivants :

- reclasser une partie de la zone UE en zone UC (sur le site actuel des déménageurs Bretons)
- reclasser la partie arrière du terrain, occupée par des équipements, en UF.
- supprimer et créer des emplacements réservés, et reclasser en UC un espace anciennement dévolu à des équipements rue Jean Jaurès
- revoir quelques autres points règlementaires.

1-3-1 sur les documents graphiques

- Classement en UC (dominante habitat) d'un espace anciennement classé en UE (activités économiques)

- Rectification d'une erreur matérielle aux abords du site des déménageurs bretons : classement en UF (équipements) d'un espace anciennement classé en UE (activités économiques)

- Modification des emplacements réservés

- Emplacement réservé n°9

La Municipalité souhaite supprimer l'emplacement réservé n°9

- Emplacement réservé n° 15

La Municipalité souhaite également supprimer l'emplacement réservé n° 15.

- Création d'un nouvel ER

La création d'un nouvel ER a été décidée sur la parcelle BL 146.

- **Modifications règlementaires**

- Antennes relais en zone UH

La Ville souhaite permettre l'implantation d'une antenne relais en zone UH, sur le domaine public.

1-3-2 sur le règlement :

1 - Les dispositions impératives des règles générales d'urbanisme (Code de l'Urbanisme)

- Les dispositions du présent règlement se substituent à celles énoncées aux articles R.111-2 à R.111-31 du Code de l'Urbanisme dites "Règlement National d'Urbanisme" à l'exception des articles d'ordre public qui demeurent applicables : R.111-2, R.111-4, et R.111-26.

1-4 Composition du dossier de modification du PLU

Le présent rapport concerne **la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme** de la commune de Nogent sur Oise, laquelle couvre une partie du territoire communal.

Il constitue un élément du dossier de PLU qui comprend, en outre :

- 1 – Notice de présentation de la modification
- 2 – Règlement modifié
- 3 - Document graphique modifié
 - Pièce 3a- Plan de zonage (plan d'ensemble au 1/5000^e)
 - Pièce 3b- Plan de zonage (partie Ouest au 1/2500 e)
 - Pièce 3c- Plan de zonage (partie Est au 1/2500 e)
- 4- Annexes : extrait de l'annexe 6.c.1 du PLU approuvé- « annexes informatives, présentant la nouvelle délibération instaurant le permis de louer ».

1-5 Une note de présentation

La Municipalité a donc décidé de lancer une modification du PLU conformément à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme. Elle doit donc entrer dans le cadre d'une modification avec enquête publique conformément à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme.

Cette modification n'est pas de nature à modifier les orientations du PADD, comme nous le démontrerons dans la présente notice.

En revanche, elle a pour conséquence de modifier les possibilités de construire et doit donc entrer dans le cadre d'une modification avec enquête publique conformément à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme.

2 - Organisation et déroulement de l'enquête

2-1 Désignation du commissaire-enquêteur

Par décision en date du **22 janvier 2024**, Monsieur le Maire de la Commune de Nogent sur Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nogent sur Oise.

Décision du tribunal administratif

Un mail de madame Wrobel du tribunal administratif en date du **05/02/2024**, me sollicitait pour effectuer une enquête publique concernant **la modification n°4** du PLU de la commune de Nogent sur Oise. Je donnais mon accord et j'attendais de recevoir le courrier du Tribunal Administratif.

J'ai reçu cette nomination concernant la modification n°4 du PLU de la commune de Nogent sur Oise en date du **08/02/2024**.

Je suis désigné en qualité de commissaire enquêteur par arrêté N° **E24000006/80** de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Monsieur Patrice Laine étant nommé en tant que commissaire suppléant.

2-2 Modalités de l'enquête

Les pièces du dossier arrêté de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Nogent sur Oise, les pièces administratives ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Nogent sur Oise à compter du **22 mai 2024 au 05 juin 2024** inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

A compter du 22 mai 2024, le public pourra formuler ses observations :

- Soit en les consignant sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Nogent sur Oise,
- Soit en envoyant un message électronique **à l'attention du Commissaire Enquêteur**, à l'adresse internet suivante (urba@nogentsuroise.fr) qui les visera et les annexera audit registre,
- Soit en les adressant par écrit, à l'attention du Commissaire Enquêteur, en mairie de Nogent sur Oise, qui les visera et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie de Nogent sur Oise, dès la publication du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique est également téléchargeable sur le site internet de la Commune de Nogent sur Oise à l'adresse suivante (www.nogentsuroise.fr) dès la publication du présent arrêté.

- Entretien avec l'autorité organisatrice

Le **02/04/2024**, j'ai eu un premier contact par téléphone avec madame Emmanuelle Ducarroz, responsable du service réglementations urbaines et habitat de la ville de Nogent sur Oise. Nous avons conclu d'un rendez vous en mairie de Nogent sur Oise.

Le **09/04/2024**, pour ma première visite sur la commune de Nogent sur Oise, je fus reçu par madame Ducarroz, qui me commenta les points de la future modification n°4 du PLU.

Différents points de cette enquête publique furent abordés :

- L'enquete publique se fera avec un délai de **15 jours**,
- **Oise Hebdo et le Courrier Picard** seront les journaux habilités pour les publicités,
- Les dates d'enquete publique, du **22/05/2024 au 05/06/2024**.
- La mise a disposition d'un bureau ou je recevrai le public
- Cette enquete sur publiée sur le site internet de la ville de Nogent sur Oise.
- Il fut décidé de faire deux permanences.
- L'affichage se fera dans le cadre de la commune de Nogent sur Oise et dans les différents points d'informations de la commune.
- Il n'y a pas eu de réunion de concertation.

- Organisation des permanences

Les permanences ont été fixées de telle sorte que les habitants puissent avoir la possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur à savoir :

L'agenda défini avec madame Ducarroz est le suivant :

Première permanence : mercredi 22 mai 2024 de 10h00 à 12h00

Deuxième permanence : mercredi 05 juin 2024 de 15h00 à 17h00

- Transmission des courriers

Je demande à madame Ducarroz de me faire parvenir les courriers qui pourraient m'être adressé concernant l'enquête publique.

- Arrêté d'organisation de l'enquête publique

Afin de recevoir les habitants de Nogent sur Oise, un bureau sera mis à ma disposition pour que je puisse recevoir les personnes qui désirent écrire sur le registre avec la discrétion que demande cette enquête.

Un ordinateur sera mis à disposition des éventuelles personnes qui souhaiteraient consulter le dossier ou éventuellement en prendre copie sur clef ou autre support.

- Paraphe du registre d'enquête

En date du **22 mai 2024**, lors de la première permanence, le commissaire enquêteur a rempli et paraphé le registre d'enquête publique en Mairie de **Nogent sur Oise**.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le Commissaire Enquêteur transmettra au Maire de Nogent sur Oise le dossier d'enquête publique accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport du Commissaire Enquêteur, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, relatara le déroulement de l'enquête publique et examinera les observations recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête, ont bien été tenus en mairie à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique.

- Visite des lieux

Le **22 mai 2024**, je suis passé aux entrepôts du Déménageur Breton pour me rendre compte de la modification du zonage du PLU, effectivement cela permettra de modifier cette zone UE en zone UC sans trop de difficulté pour que les habitations soient intégrées dans cette zone, écoles et stade à proximité. (Photos des entrepôts en annexe)

Le fait de reclasser cet espace en zone UC a pour conséquence d'augmenter la constructibilité sur le site de plus de 20 %. La Ville a donc fait le choix de mener une modification avec enquête publique.

2-3 Concertation préalable du public

Il n'y a pas eu de période de concertation.

2-4 Information du public

- Affichage

L'**affichage** a été fait conformément aux dispositions de l'arrêté dans le **cadre de la mairie** et dans les lieux habituels d'information du public. (Affichage réalisé dans le hall de la salle Charpentier servant de mairie annexe durant les travaux dans la mairie de Nogent sur Oise.)

- Publicité dans la presse

Les insertions légales d'avis au public ont été faites respectivement dans les journaux ci-après (publications en annexe)

Oise Hebdo : Edition du **08/05/2024 et du 29/05/2024**

Le Courrier Picard : Edition du **07/05/2024 et du 24/05/2024**

- **Publicité sur les panneaux d'affichage lumineux (voir photo)**

- **Autres mesures de publicité :**

Le dossier d'enquête publique est également téléchargeable sur le site internet de la commune de Nogent sur Oise : www.nogentsuroise.fr

2-5 Déroulement des permanences

Les permanences pour le public ont eu lieu :

Première permanence : mercredi 22 mai 2024 de 10h00 à 12h00

Deuxième permanence : mercredi 05 juin 2024 de 15h00 à 17h00

Au cours de mes permanences :

Au cours de ces permanences, je me suis tenu à la disposition du public,

- **Permanence du mercredi 22 mai 2024 de 10h00 à 12h00**

A mon arrivée j'ai constaté l'affichage dans le hall de la salle Charpentier qui sert de mairie durant les travaux en mairie de Nogent sur Oise.

Je fus donc installé dans le hall de cette salle, (installation assez spartiate pour recevoir le public).

Un dossier avec toutes les pièces de cette enquête est à disposition du public.

Cet installation très spartiate n'a pas porté atteinte au bon déroulement de cette enquête publique, personne n'ai venu me rencontrer pour consulter le dossier.

- **Permanence du mercredi 05 juin 2024 de 15h00 à 17h00**

J'ai été reçu par madame Ducarroz à l'Hôtel de ville de Nogent sur Oise, un bureau a été mis à ma disposition pour recevoir le public.

A la demande de madame Ducarroz, j'ai reçu une stagiaire de la mairie de Nogent sur Oise qui souhaitait avoir des renseignements sur la fonction de commissaire enquêteur et sur les enquêtes publiques.

Je me suis efforcé de lui donner les principales fonctions du CE et je lui ai dit que je lui enverrai un dossier d'enquête pour qu'elle puisse se rendre compte du travail du CE et des différentes phases d'une enquête publique.

Lors de cette permanence, personne n'ai venu me rencontrer pour consulter le dossier.

2-6 Incidents relevés en cours d'enquête

Ma première permanence s'est déroulée dans le hall de la salle Charpentier qui sert de mairie durant les travaux en mairie de Nogent sur Oise.

2-7 Climat de l'enquête

Du fait de la non participation du public, rien n'est venu contrarier le déroulement de cette enquête publique.

2-8 Réunion publique

Il n'a pas été jugé utile de faire une réunion publique.

2-9 Clôture de l'enquête publique

Le **05 juin 2024**, en mairie de Nogent sur Oise, j'ai clos le registre d'enquête.

3 - Analyse des observations

3-1 Relation comptable des observations

Personne n'a jugé utile de se déplacer pour venir consulter le dossier de cette modification n°4 du PLU de la ville de Nogent sur Oise.

3-2 Dépouillement et synthèse des observations, courriers.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête, a bien été tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le registre d'enquête publique **a été clos** par le commissaire enquêteur le **05 juin 2024 à 17h00** en mairie de Nogent sur Oise.

Aucune observation n'a été portée sur le registre, aucun courrier n'a été envoyé à mon intention.

Observation du Commissaire Enquêteur :

Dans un contexte marqué par la rareté du foncier disponible et la lutte contre l'artificialisation des sols, la remobilisation des friches présente un intérêt économique, social et environnemental important pour les territoires. (fiche du CEREMA)

Les anciennes usines peuvent aussi renaître et donner aux territoires un nouvel élan. Les objectifs européens et ceux de la loi climat et résilience, adoptée le 24 août dernier pour atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, devraient accélérer la valorisation de ces espaces à l'abandon.

Commune de Nogent sur Oise. Modification n°4 du plan local d'urbanisme.

Enquête publique du **22 mai 2024 au 5 juin 2024** décision du **08/02/2024** N° **E24000006/80**

Le commissaire enquêteur est favorable, si l'espace proposé le permet, de revitaliser ces zones laissées quelque peu à l'abandon.

3-3 Notification du procès-verbal de synthèse des observations.

Du fait de la non participation du public, j'ai informé madame Duccaroz que le procès verbal de synthèse, habituellement réalisé lors d'une enquête publique, n'avait plus de sens dans le fait que personne n'était venu me rencontrer ni écrire sur le registre mis à disposition en mairie, j'établirai mon rapport définitif dans le délai impartit pour cela.

3-4 Réception du mémoire en réponse de la mairie de Nogent sur Oise en réponse aux observations du public et du commissaire enquêteur.

Sans commentaire, ce mémoire n'a pas été réalisé du fait de la non participation du public.

3-5 Observation du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur n'a pas de commentaire à faire sur ce dossier.

3-6 Observations des Personnes publiques associées (PPA) avis du CE.

Les personnes Publiques associées ont, pour certaines, répondu au courrier de Monsieur le Maire de Nogent sur Oise.

Voici les avis reçus :

GRT Gaz : ne donne pas d'avis, se contente d'envoyer un plan et une fiche technique. (Fiche en annexe)

Direction départementale des territoires : Rien ne s'oppose à la poursuite de la procédure. (Fiche en annexe)

La région des hauts de France : s'excuse de l'absence des services régionaux pour cette procédure. (Fiche en annexe)

Le Département de l'Oise

- Le département met en garde la ville de Nogent sur Oise sur la proximité de cette future zone d'habitations de la proximité de la RD 1016.
- Aucune réalisation d'écran acoustique ne sera réalisée par le département de l'Oise, la section de la RD 1016 concernée fait partie des points noirs du bruit recensés lors de l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).
- Concernant la suppression de l'ER n°9, aucun nouvel accès sur la RD 200 ne sera autorisé.

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale

Concluant qu'au vu de l'ensemble des informations fournies par la personne publique responsable, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et il n'est pas nécessaire de le soumettre à une évaluation environnementale.

Avis du commissaire enquêteur : Les avis émis sur ce dossier par les Personnes Publiques Associées n'appellent pas de commentaire du commissaire enquêteur.

DEPARTEMENT DE L'OISE

**Commune
de
Nogent sur Oise**

Modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme

Enquête Publique

du 22 mai 2024 au 05 juin 2024

ANNEXES

ANNEXES

N°	DESIGNATION
1	Arrêté de monsieur le Maire
2	Affiche dans le cadre de la mairie de Nogent sur Oise
3	Annonces parues dans les journaux
4	Décision de nomination du commissaire enquêteur
5	Demande de désignation de commissaire enquêteur
6	Photos du site « les déménageurs bretons »
7	Réponses des PPA

1 Arrêté de monsieur le Maire



ARRÊTÉ

**Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme
22 mai au 05 juin 2024 inclus**

ARR2024_033

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L.153-41 ;

VU le Code du patrimoine et notamment son article L.621-31 ;

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19-11, et R 123-1 et suivants ;

VU la décision en date du 08 février 2024 du Tribunal Administratif d'Amiens, n° E24000006 / 80 désignant Monsieur Patrick MARTIN en qualité de commissaire enquêteur ;

VU le dossier du projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme transmis le 07 mars 2024 pour avis à l'autorité environnementale (MRAE), et le 08 mars 2024 pour avis aux personnes publiques associées ;

CONSIDÉRANT les pièces du dossier soumis à enquête publique :

- dossier de modification n°4, composé de sa notice de présentation, du projet de règlement, des plans associés, et de ses annexes

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Une enquête publique sera réalisée sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme. Cette enquête aura lieu en Mairie, située 74 rue du Général de Gaulle à Nogent-sur-Oise (60180), du 22 mai au 05 juin 2024 inclus et se déroulera donc pendant une durée de 15 jours.

ARTICLE 2 : Monsieur Patrick MARTIN, a été nommé commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens.

ARTICLE 3 : Pendant toute la durée de l'enquête, l'entier dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition du public en Mairie située 74 rue du Général de Gaulle – 60180 NOGENT-SUR-OISE aux jours et heures habituelles d'ouverture, à savoir :

- Le lundi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h00

Ces documents seront également mis à disposition du public sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.nogentsuroise.fr>

De plus, le commissaire enquêteur réalisera des permanences en Mairie qui auront lieu aux dates et heures suivantes :

- mercredi 22 mai 2024 de 10h à 12h,
- mercredi 05 juin 2024 de 15h à 17h.

ARTICLE 4 : Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne qui le souhaite pourra ainsi consulter les documents du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet. Le public pourra également adresser ses observations par courrier adressé au Commissaire Enquêteur en Mairie, voire par mail à l'adresse suivante : urba@nogentsuroise.fr. Ces observations seront dès leur réception

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240708-DEL2024_077-DE



Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240503-ARR2024_033-AR



annexées au registre. Les observations communiquées après le terme de l'enquête publique fixée au **05 juin 2024 à 17h** seront jugées irrecevables et ne pourront, par conséquent, être consignées au registre.

ARTICLE 5 : A l'issue de l'enquête, le registre sera clôturé et signé par le commissaire enquêteur qui rendra, dans un délai de 30 jours le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées dont une copie sera adressée à la Préfète. Le rapport ainsi que les conclusions précitées pourront être consultés en Mairie et sur le site internet de la Commune (<https://www.nogentsuroise.fr>) par les personnes qui le souhaitent.

ARTICLE 6 : A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public ou des conclusions du commissaire-enquêteur seront approuvés par délibération du Conseil Municipal.

ARTICLE 7 : Un avis au public sera diffusé, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, sur le site internet de la Commune et affiché en Mairie et dans les autres lieux fréquentés par le public. Cet avis sera également publié dans deux publications locales diffusées dans le Département.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera transmis au Commissaire-Enquêteur et à la Préfète de l'Oise.

Fait à Nogent-sur-Oise,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 03/05/2024
Qualité : Le Maire

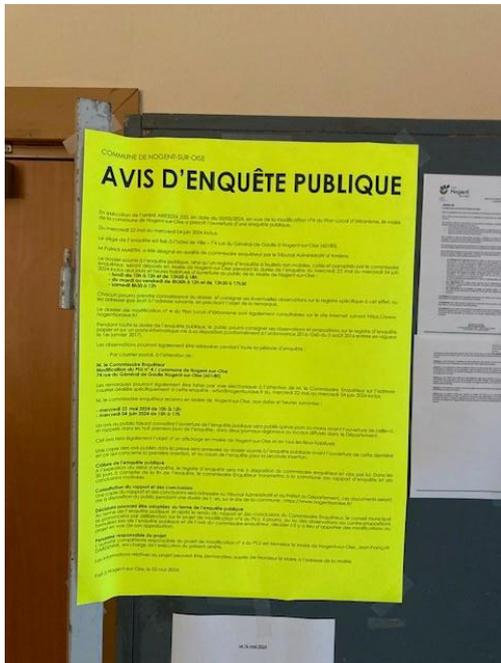


Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier - 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (<https://www.telerecours.fr/>).

2

Affiche dans le cadre de la mairie de Nogent sur Oise

Mairie



panneau lumineux



**3** **Annonces parues dans les journaux****Le Courrier Picard: les 7/5 et 24/05/2024**

Attestation de parution

Commande n° 10869477

Date de parution 24/05/2024

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE NOGENT-SUR-OISE**MISE À L'ENQUETE PUBLIQUE
DU PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le projet de modification n°4 du PLU sera soumis à enquête publique **du 22 mai au 05 juin 2024 inclus**.

M.Patrick MARTIN a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Nogent-sur-Oise (74 rue du Général de Gaulle) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les mercredis 22 mai de 10h à 12h et 05 juin de 15h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n° 4 du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, ou par mail à l'adresse urba@nogentsuroise.fr.

Le dossier est également accessible par voie dématérialisée sur le site internet de la commune.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire

Jean-François DARDENNE

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE NOGENT-SUR-OISE**MISE À L'ENQUETE PUBLIQUE
DU PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le projet de modification n°4 du PLU sera soumis à enquête publique **du 22 mai au 05 juin 2024 inclus**.

M.Patrick MARTIN a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Nogent-sur-Oise (74 rue du Général de Gaulle) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les mercredis 22 mai de 10h à 12h et 05 juin de 15h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n° 4 du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, ou par mail à l'adresse urba@nogentsuroise.fr.

Le dossier est également accessible par voie dématérialisée sur le site internet de la commune.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire

Jean-François DARDENNE

Oise Hebdo

Les 08/05 et 29/05/2024



**AVIS AU PUBLIC
COMMUNE DE NOGENT-SUR-OISE
MISE À L'ENQUETE PUBLIQUE
DU PROJET DE MODIFICATION N°4 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le projet de modification n°4 du PLU sera soumis à enquête publique **du 22 mai au 05 juin 2024 inclus**.

M.Patrick MARTIN a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Nogent-sur-Oise (74 rue du Général de Gaulle) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les mercredis 22 mai de 10h à 12h et 05 juin de 15h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n° 4 du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, ou par mail à l'adresse urba@nogentsuroise.fr. Le dossier est également accessible par voie dématérialisée sur le site internet de la commune.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire Jean-François DARDENNE.



**AVIS AU PUBLIC
COMMUNE DE NOGENT-SUR-OISE
MISE À L'ENQUETE PUBLIQUE
DU PROJET DE MODIFICATION N°4 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le projet de modification n°4 du PLU sera soumis à enquête publique **du 22 mai au 05 juin 2024 inclus**.

M.Patrick MARTIN a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Nogent-sur-Oise (74 rue du Général de Gaulle) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les mercredis 22 mai de 10h à 12h et 05 juin de 15h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n° 4 du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, ou par mail à l'adresse urba@nogentsuroise.fr. Le dossier est également accessible par voie dématérialisée sur le site internet de la commune.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire Jean-François DARDENNE.

4

Décision de nomination du commissaire enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

8 février 2024

N° E24000006 /80

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation

CODE : 1 – urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 26 janvier 2024, la lettre par laquelle le maire de Nogent-sur-Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la modification n° 4 du plan local d'urbanisme de Nogent-sur-Oise.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

DECIDE

Article 1 : M. Patrick Martin, contrôleur de travaux à la DDE en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : M. Patrice Laine, fonctionnaire du ministère de l'intérieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au maire de Nogent-sur-Oise, à M. Patrick Martin et à M. Patrice Laine.

Fait à Amiens, le 8 février 2024.

La présidente,



Florence Demurger



5

Demande de désignation de commissaire enquêteur



Tribunal Administratif d'Amiens
14 rue Lemerchier
80000 AMIENS

Service Réglementations urbaines et Habitat
urba@nogentsuroise.fr
03.44.66.31.63

Objet : Demande de désignation d'un commissaire enquêteur – Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme

Madame la Présidente,

Je vous informe que la Commune envisage de procéder, au printemps prochain, à la mise à l'enquête publique du projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme, dans le cadre de la procédure prévue par les articles L.153-36 et suivants du Code de l'urbanisme.

Je vous sollicite donc en application de l'article R.123-5 du Code de l'environnement aux fins de désignation d'un commissaire enquêteur pour cette enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations distinguées.

N



Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 22/01/2024
Qualité : Le Maire



6

Photos du site « les déménageurs bretons »





7 Réponses des PPA

